

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2304-05

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+3proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI –
Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice
FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Acquisition d'une parcelle
Cadastrée D 1363 par la commune
De CANTARON pour la création d'un parking**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la société MPLG représentée par son Directeur Monsieur Lazzarini est disposée à vendre à la commune de CANTARON, une parcelle située chemin de la Bégude, cadastrée D n°1363 pour une superficie de 445 m2 pour un montant de 1 500,00 €.

Ce terrain faisant régulièrement l'objet d'incivilités (dépôts sauvages, détritux, gravats divers) et compte tenu des difficultés de stationnement rencontrées sur le secteur, il convient d'acquérir cette parcelle pour y implanter 3 ou 4 places de parking sécurisées. Cette acquisition permettra de valoriser le point de départ de la piste de CIAURIC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section D 1363 pour une superficie de 445 m2 d'un montant de 1 500,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte.
- Les frais relatifs à cette acquisition seront assumés en totalité par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire

Le Maire,

Christian DI MARTINO

Gérard BRANDA



Signé par : Gérard BRANDA
Date : 07/04/2023
Qualité : Maire